

11 nov 2021 -10:29

Appartient à Conseil des ministres du 10 novembre 2021

Modification des dispositions concernant le recrutement des militaires

Sur proposition de la ministre de la Défense Ludivine Dedonder, le Conseil des ministres a marqué son accord sur un avant-projet de loi modifiant des dispositions concernant le recrutement des militaires.

L'avant-projet a pour objectif :

- de supprimer la condition d'étude pour un postulant candidat volontaire, en vue de favoriser la promotion sociale et d'offrir des perspectives de carrière maximales aux personnes peu qualifiées
- de prévoir un cas supplémentaire dans lequel il peut être mis définitivement fin au processus de recrutement à l'égard d'un postulant afin de combler une lacune dans la législation et ainsi de garantir l'égalité de traitement de tous les postulants

L'avant-projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Ludivine Dedonder, ministre de la Défense
Rue Lambermont, 8
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 441 52 00
<https://dedonder.belgium.be>
ludivine.dedonder@mil.be

Rodolphe Polis
Porte-parole (FR)
+32 478 33 57 35
rodolphe.polis@mil.be

Cédric Maes
Porte-parole (NL)
+32 479 34 79 23
cedric.maes@mil.be